Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20251216-202512161101-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 11.12.2025**

Date d'affichage : Le 11.12.2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq
le **seize décembre** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Etaient présents : M. LOHAT Alain, Mme COLLIAUX Valérie (arrivée 20h10), Adjoints, M. PAGIER Ludovic, Mme UNTERDORFEL Frédérique, Conseillers délégués ; M. BODIN Mickaël, Mme LE ROY Laetitia, M. BLOT Olivier, Mme DESTRUHAUT Valérie, Mme BOSCHERIE Modestie, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques, M. GERMAIN Laurent, M. LUBIN André (procuration à M. Denis LEVREL),

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas.

Mme LE ROY Laetitia a été élue secrétaire.

Objet : 2025121611 – Avenant prolongation contrats assurances

Les contrats d'assurances de la commune avec Groupama arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Cependant, le bureau chargé de lancer la consultation pour un nouveau marché, pour des raisons qui leurs sont propres, n'a pas pu faire aboutir la procédure. Cependant, il a négocié avec notre assureur actuel, à savoir, Groupama, une prolongation de nos contrats d'une année aux conditions ci-dessous :

- Lot « Responsabilité civile » : hausse de 70%
- Lot « Protection juridique » : hausse de 15%
- Lot « Flotte automobile » : hausse de 30%
- Lot « Dommage aux biens » : hausse de 55%

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :
- Valide les avenants pour la prolongation des contrats d'assurances avec Groupama pour une durée d'un an, afin de permettre de lancer la nouvelle consultation dans de bonnes conditions ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,